

Administration fédérale des
contributions
3003 Berne
vernehmlassungen@estv.admin.ch

Lausanne, le 15 octobre 2020

Révision partielle de la loi sur la TVA

Madame, Monsieur,

La Fédération romande des consommateurs (ci-après : la FRC) vous remercie de l'avoir associée à la consultation susmentionnée et vous prie de trouver ses commentaires ci-dessous.

Commentaire sur l'assujettissement à la TVA des plateformes de vente en ligne

De manière générale, nous saluons les dispositions visant à rendre responsables les plateformes de vente vis-à-vis du consommateur. Comme demandé par la Commission fédérale de la consommation dans sa recommandation du 14 novembre 2019 relative à la protection des consommateurs en ligne, les plateformes de vente se dédouanent parfois de leur responsabilité car elles estiment n'être que des intermédiaires et non des vendeurs. Or, il est très difficile pour un consommateur de savoir, lorsqu'il est sur un site comme Wish, Amazon ou Aliexpress à quel vendeur il a réellement à faire et comment il peut faire valoir ses droits en cas de problèmes.

Dès lors, assujettir les plateformes à la TVA plutôt que les vendeurs est une étape dans ce processus que nous soutenons pour autant qu'elle n'amène pas de bureaucratie pour les consommateurs et que cette obligation fiscale s'accompagne également d'une obligation de responsabilité de la plateforme en cas de problèmes. Le surcoût payé par le consommateur serait ainsi compensé par une sécurité accrue.

A l'article 67, al. 1., nous demandons que le représentant de l'assujetti puisse également avoir une responsabilité pour que le consommateur puisse plus facilement faire valoir ses droits.

Nous rendons par contre attentif au fait que ce processus peut amener beaucoup de confusion chez les consommateurs, comme cela a été le cas lors de la dernière révision partielle de la TVA qui assujettit les vendeurs qui font plus de 100'000.- de chiffres d'affaires. Le lien entre l'assujettissement, la déclaration de TVA et les frais de dédouanement à payer par le consommateur n'est pas encore évident et ces frais constituent toujours un forfait élevé à payer de 20-30.-, d'autant plus qu'ils ne sont quasiment jamais mentionnés au moment de l'achat.

Nous demandons donc à la Confédération d'évaluer la possibilité d'obliger les plateformes et vendeurs en lignes assujettis à la TVA d'intégrer directement dans le prix les frais de dédouanement afin d'assurer une vraie transparence des prix et une concurrence loyale. Les transitaires (DHL, DPD, etc) savent en avance ce qu'ils vont devoir payer au moment du passage en douane et c'est de leur responsabilité d'annoncer à l'expéditeur quel prix le transport coûtera et d'y intégrer les frais de dédouanement directement.

Commentaire sur l'article. 25, al. 2, let. a, ch. 10 (réduction de la TVA sur les produits d'hygiène féminine)

Tout comme elle l'avait fait lors des débats au Parlement, la FRC soutient vivement cette mesure visant à atténuer un peu la taxe rose dont fait l'objet la moitié de la population. Il est essentiel que la Confédération mette en place les conditions-cadres pour éviter de discriminer par les prix les

femmes. D'autant plus que les premières estimations faisaient état de pertes fiscales de 10-15 millions et qu'elles ne seront, selon la page 52 du rapport, que de 5 millions.

Réflexion à ajouter : réduction de la TVA pour les transports publics

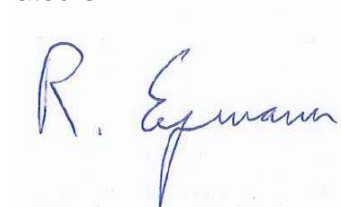
Sachant que les transports publics sont réputés chers en Suisse, que leurs prix et la contribution des usagers ont augmenté ces dernières années, nous demandons d'évaluer les conséquences d'une réduction de la TVA de 7,7% à 2,5% sur l'attractivité de l'offre.

Conclusion

Les nouvelles obligations fiscales pour les plateformes, qui se répercuteront sur les clients, doivent donner lieu à une sécurité juridique et une transparence des prix accrues pour les clients afin qu'il ne s'agisse pas de protectionnisme. Nous saluons par ailleurs la réduction de la TVA sur les produits d'hygiène féminine et demandons d'évaluer la conséquence d'une baisse de la TVA dans les transports publics.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fédération romande
des consommateurs



Jean Tschopp
Responsable FRC Conseil

Robin Eymann
Responsable politique économique